



AXA BANQUE FINANCEMENT SA

RAPPORT ANNUEL 2017

SOMMAIRE

1 **RAPPORT DE GESTION 2017** **p. 4**

2 **COMPTES SOCIAUX** **p. 20**

Gouvernance (composition au 31/12/2017)

Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Pierre Janin

Administrateurs

Madame Anabelle Deletang

Monsieur Michel Falvert

Madame Edlira Jarazi-Truchaud

AXA Banque, représentée par Jérôme Hémard

AXA France IARD, représentée par Madame Elise Bert-Leduc

AXA France Vie, représentée par Monsieur Louis-Dominique Eloy

CFP Management, représentée par Monsieur Olivier Mariée

Direction Générale

Directeur Général

Madame Marie-Cécile Plessix

Directeurs Généraux délégués

Monsieur Emmanuel Ramé

Monsieur Jean-Marc Vasseux

Commissaires aux Comptes

Titulaires

Mazars

Pricewaterhousecoopers Audit

Suppléants

Monsieur Etienne Boris

Monsieur Gilles Dunand Roux

1

RAPPORT DE GESTION AXA Banque Financement

Actionnariat	5
Activité de la société et perspectives	5
Examen des comptes sociaux	6
Affectation du résultat	8
Filiales et participations	9
Mandataires sociaux	9
Gouvernement d'Entreprise	11
Annexe au rapport du Conseil d'Administration	19

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'assemblée générale d'approbation des comptes conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de vous rendre compte de la situation de la Société au cours de l'exercice comptable écoulé et clôturé le 31 décembre 2017.

Nous espérons que les comptes annuels, annexés au présent rapport, feront l'objet de votre part d'un vote d'approbation.

Par ailleurs, l'ensemble des autres documents à vous communiquer a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

Actionnariat

Le capital social au 31 décembre 2017 est de 33 855 000€ correspondant à 2 220 000 actions. L'actionnariat est composé comme suit au 31 décembre 2017 :

- 65% du capital est détenu par AXA Banque,
- 35% du capital est détenu par BNP Paribas Personal Finance.

Activité de la société et perspectives

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

La production de crédits à la consommation, réalisée dans le cadre de la société en participation constituée avec AXA Banque et BNP Paribas Personal Finance, atteint 328 M€ (-16%). Cette diminution de la production est marquée d'une part, par la baisse de la production de prêts personnels (-15%) et par un ralentissement de nouveaux tirages sur le crédit renouvelable (-22%).

Près de 23 000 contrats de prêts ont été conclus en 2017, dont 22 000 prêts personnels (contre 27.000 en 2016) et 900 ouvertures de nouveaux contrats de crédits renouvelables (en progression de +3% par rapport à 2016).

Au 31 décembre 2017, les encours sur la clientèle s'élèvent à 758 M€, en baisse de -10% par rapport à fin 2016. Cette baisse résulte principalement de la diminution des encours des prêts personnels de -10%, ainsi qu'une diminution de -9% des encours des crédits renouvelables à 41 M€.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé : Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Néant

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2017, AXA Banque Financement a pour objectif de poursuivre l'équipement des clients d'AXA France en crédit à la consommation, en s'appuyant notamment sur le développement de ses agents « assurbanquiers ».

Autres évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La banque entend profiter de la promulgation de la loi sur la mobilité bancaire pour proposer une nouvelle offre et faire accroître son nombre de comptes et par conséquent, son nombre de crédits à la consommation.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué, eu égard à son activité, aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Examen des comptes sociaux

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Bilan

Actif

L'actif du bilan s'élève au 31 décembre 2017 à 825 M€ contre 922 M€ l'année précédente.

Il est constitué des postes :

- Effets publics et valeurs assimilées pour 9 M€.
- Créances sur les établissements de crédit pour 22 M€.
- Opérations avec la clientèle pour 789 €.
- Autres actifs pour 1 M€.
- Comptes de régularisation pour 5 M€.

Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 77 229 K€.

Les dettes, d'un montant de 740 M€, sont principalement constituées des postes :

- Dettes envers les établissements de crédits pour 528 M€.
- Dettes représentées par un titre pour 209 M€.
- Dettes sur la clientèle pour 3 M€.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,008 M€.

Compte de résultat

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 5,1 M€ contre un bénéfice de 5,2 M€ en 2016.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demanderons d'approuver les amortissements excédentaires non déductibles des bénéfices visés à l'article 39-4 de ce Code dont le montant s'élève à 0 €.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

La stratégie d'AXA Banque Financement vise à proposer à la clientèle directe et intermédiée d'AXA Banque une offre de crédits (prêts personnels et crédits renouvelables). Les crédits représentent en effet un complément efficace à certains produits d'assurance, comme par exemple l'association du crédit automobile et de l'assurance automobile. AXA Banque Financement s'appuie pour ce faire sur les moyens d'AXA Banque et de BNP PARIBAS Personal Finance, dans le cadre d'une société en participation (SEP) constituée avec ces deux sociétés.

Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Gestion des risques

Le principal risque auquel est soumise AXA Banque Financement dans le cadre de son activité est le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non remboursement total ou partiel des prêts octroyés à la clientèle. Ce risque est géré :

- au moment de l'octroi, par la sélection des emprunteurs en fonction de leur capacité de remboursement. Cette sélection est notamment opérée par l'usage de scores ;
- en cas d'impayés, par la gestion active de ces dossiers, d'abord par la voie amiable, puis, si nécessaire, par la voie contentieuse.

En matière de risques de marché, AXA Banque Financement est théoriquement exposée aux trois risques suivants :

- Risque de taux : dans la mesure où AXA Banque Financement consent des crédits à taux fixe à ses clients : ce risque est géré par la mise en place de refinancements à taux fixe auprès d'AXA Banque, les maturités de ces refinancements étant déterminées en fonction du profil d'amortissement des crédits octroyés par AXA Banque Financement, après prise en compte d'hypothèses de remboursement anticipé.
- Risque de liquidité : l'activité d'AXA Banque Financement se développe par l'octroi de prêts personnels.
AXA Banque Financement a par ailleurs ouvert à ses clients un certain nombre de crédits renouvelables (36 M€ d'engagement hors bilan au 31 décembre 2017).
- Risque opérationnel : AXA Banque Financement est soumise à des risques opérationnels au titre de l'exercice de son activité. Les incidents opérationnels font l'objet d'un suivi régulier, avec mise en œuvre d'actions correctrices en cas de besoin.

AXA Banque Financement dispose par ailleurs, dans le cadre de la société en participation conclue avec AXA Banque et BNP PARIBAS Personal Finance, d'un plan de continuité de ses activités en cas de sinistre majeur

Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs par date d'échéance au titre du dernier exercice clos.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures fournisseurs reçues par date d'échéance	Exercice clos au 31.12.2017				Total
	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres	-	-	-	-	-
Montant HT	-	-	-	-	-
Pourcentage CA	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce) pour le calcul des retards de paiement					
Délais de paiement	<i>Délai légal de 30 jours calendaires</i>				

Délais de paiement clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les informations relatives aux délais de paiement des clients par date d'échéance au titre du dernier exercice clos.

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Exercice clos au 31.12.2017					
Factures clients émises par date d'échéance	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres		1			1
Montant HT		70 219 €			70 219 €
Pourcentage CA		0,4 %			0,4 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce) pour le calcul des retards de paiement					
Délais de paiement	<i>Délai légal de 30 jours calendaires</i>				

Affectation du résultat

Le montant disponible pour l'affectation se décompose ainsi :

- Bénéfice de l'exercice	5 109 356,79 €
- Report à nouveau avant affectation	<u>27 386 321,12 €</u>
Soit un total disponible de	32 495 677,91 €

Nous vous proposons d'affecter ce total disponible comme suit :

distribution aux actionnaires	5 106 000,00 €
report à nouveau	3 356,79 €

En conséquence, il sera distribué à chacune des 2 220 000 actions composant le capital social un dividende de 2,30 € au titre de l'exercice 2017.

A la suite de cette affectation, le report à nouveau sera porté à la somme de 27 389 677,91 euros et les capitaux propres de la société s'élèveront à la somme de 72 122 823,91 euros.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard fin juin 2018.

En vertu de l'article 243 bis du Code général des impôts, ce dividende ouvre droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques.

Nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre d'actions	2 220 000	2 220 000	2 220 000
Dividende net par action	2,10 €	2,20 €	2,30 €

Filiales et participations

Prises de participations significatives ou prises de contrôle en France au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a effectué aucune prise de participation dans une société ayant son siège social en France représentant plus de 5%, 10%, 20%, 33,33% ou 50% du capital de cette société ou ne s'est assurée le contrôle de société ayant son siège social en France.

Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

Au 31 décembre 2017, la Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

Succursales

Au 31 décembre 2017, la Société ne disposait d'aucune succursale.

Mandataires Sociaux

Situation des mandats des administrateurs et de la direction générale

Le conseil d'administration comprend 8 administrateurs.

Lors du conseil du 20 mars 2017, Monsieur Jean Malhomme a démissionné. En remplacement, la société AXA Banque a été cooptée et Monsieur Jérôme Hémard a été désigné représentant permanent.

Suite à la démission de Madame Christel Matrat et de Monsieur Henry Montjean, Mesdames Anabelle Deleletang et Edlira Jarazi-Truchaud ont été cooptées lors du conseil d'administration du 15 novembre 2017. Il sera proposé à l'assemblée générale de ratifier leur cooptation.

Monsieur Olivier Mariée a été désigné représentant permanent de CFP Management en remplacement de Monsieur Matthieu Bébéar, démissionnaire et Monsieur Louis-Dominique Eloy a été désigné représentant permanent d'AXA France Vie en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Tricot, démissionnaire.

Le conseil se réunit au moins 2 fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres reçoivent les informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion.

Par exception le conseil :

- pour ce qui est du choix d'exercice de la direction générale, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts ;
- les décisions suivantes sont prises à la majorité qualifiée des trois quarts des voix des administrateurs présents ou représentés :
 - o agrément de la cession à un tiers par l'actionnaire majoritaire d'une partie de ses actions, en dehors des cas de cession à l'intérieur d'un même groupe autorisés par l'article 10 des statuts ;
 - o agrément de la cession à un tiers par l'actionnaire détenant seul au plus 35 % du capital social d'une partie ou de la totalité de ses actions, en dehors des cas de cession à l'intérieur d'un même groupe autorisés par l'article 10 des statuts ;
 - o convocation de l'assemblée générale extraordinaire en vue d'augmenter ou de réduire le capital social ou en vue de modifier les statuts de la Société.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

M. Pierre Janin est président du conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

Mme Marie-Cécile Plessix est directeur général. Pour l'exercice de la direction générale, Mme Marie-Cécile Plessix est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations définies par celui-ci.

Messieurs Jean-Marc Vasseux et Emmanuel Ramé sont chacun directeur général délégué. Ils assistent le directeur général et disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Renouvellement de mandats d'administrateur

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de :

- AXA France IARD pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Madame Annabelle Deletang pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Monsieur Michel Falvert pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Enveloppe de rémunérations des personnes relevant de l'article L.511-71 du code monétaire et financier (CMF) – Avis consultatif

La Société n'ayant pas de salarié, nous vous proposons de prendre acte qu'aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2017.

Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Informations sur l'actionnariat salarié

En application de l'article L 225-102 du code de commerce, il est précisé qu'AXA Banque Financement n'emploie aucun salarié et, qu'en conséquence, la participation des salariés au capital social à la date du 31 décembre 2017 est nulle.

Gouvernement d'Entreprise

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice :.

Pierre Janin Né le 13 avril 1966	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none">- Membre (indépendant) du CA AXA Crédit Maroc- Président du Conseil d'administration d'AXA Banque Financement (SA)- Représentant permanent d'AXA France Assurance, membre du Conseil de surveillance d'AXA Banque (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none">- Directeur de Kamet Ventures Hong Kong Ltd (UK)- Directeur de MedBridge Health Management Consulting Co. (Shanghai Ltd)	

Matthieu Bébéar Né le 4 janvier 1969 Directeur Général AXA Particuliers/Professionnels	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none">- Directeur général délégué d'AXA France Vie (SA) et d'AXA France IARD (SA)- Directeur général d'AXA Assurance IARD Mutuelle (SAM) et d'AXA Assurance Vie Mutuelle (SAM)	
<ul style="list-style-type: none">- Président du Conseil d'administration et administrateur d'ASSOCIATIONS DIFFUSION SERVICES – ADIS (SA)- Président du Conseil d'administration de JURIDICA (SA)- Vice-président du Conseil de surveillance d'AXA BANQUE (SA)- Représentant permanent d'AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE (SAM), membre du Conseil d'administration d'AXA Global Re (SA)- Membre du Comité de surveillance de la SOCIETE ANONYME DE TRANSACTIONS ET COURTAGE – SATEC*- Membre du Comité d'administration d'AXA LEGAL PROTECTION (SAS)- Représentant permanent d'AXA ASSURANCES VIE	<ul style="list-style-type: none">- Représentant permanent d'AXA France IARD membre du Conseil d'administration d'UCAR (SA)- Administrateur d'AGIPI (Association)- Administrateur d'AGIPI Retraite (Association)- Administrateur de l'Association de Protection des fonctionnaires (Association)

<p>MUTUELLE (SAM), Président du conseil de surveillance d'AXA WEALTH SERVICES - AWS (SAS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité de direction d'ALPHA SCALE (SAS) - Administrateur d'AXA France (GIE) - Membre du comité de parrainage d'AXA ATOUT CŒUR (Association) - Administrateur du GIE AGIPI 	
---	--

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de CFP Management, membre du Conseil d'administration d'AXA BANQUE FINANCEMENT (SA) 	

<p>Olivier MARIEE Né le 23 octobre 1966 Responsable de la direction des ventes</p>	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de CFP Management, membre du Conseil d'administration d'AXA Banque Financement (SA) - Représentant permanent d'AXA France Assurance membre du Conseil de surveillance d'AXA Wealth Services - Vice-président du Conseil d'administration d'AXA Wealth Europe SA (Luxembourg) - Membre du Comité de surveillance de Société Anonyme de Transactions et Courtage – SATEC - Administrateur d'ANPERE (Association) - Administrateur d'ANPERE RETRAITE (Association) - Administrateur d'AGIPI (Association) 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent d'AXA France Assurance, membre du Conseil d'administration de Neuflyze Vie (SA) Membre du Conseil de surveillance d'UNOFI Assurances (SA) - Membre du Conseil de surveillance d'UNOFI Crédit (SA) - Membre du Conseil de surveillance de SAS UNOFI (SAS)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none"> - Président d'AXA Wealth Services (SAS) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration d'Architas France (SA) - Président du Conseil d'administration d'Argovie (SA) - Président du Comité de surveillance Drouot Estate (SARL) 	

Jean MALHOMME Né le 31 mars 1967 Responsable de la direction épargne et prévoyance	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Président et administrateur d'AXA Wealth Services (SAS) Président du Conseil d'administration d'Architas France (SA) - Président du Conseil d'administration Argovie (SA) - Représentant permanent d'AXA France Vie, membre du Conseil d'administration de l'Associations Diffusion Services ADIS (SA) - Représentant permanent d'AXA France Vie, membre du Conseil d'administration d'Actions Sélectionnées (Sicav) - Administrateur de l'association AXIVA	- Administrateur de Neuflyze Vie (SA) - Administrateur d'ANPERE (Association) - Administrateur d'AGIPI (Association) - Administrateur d'AGIPI RETRAITE (Association)* - Membre du conseil de surveillance Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

*Pour AGIPI RETRAITE, Jean Malhomme a un mandat d'administrateur du groupement d'épargne populaire et des deux comités de surveillance du PAIR.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Administrateur et président du Comité d'Audit d'AXA Banque Financement (SA)	

Jérôme HEMARD Né le 2 décembre 1969 Responsable risques financiers et bancaires	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Représentant permanent d'Axa Banque, membre du Conseil d'administration d'Axa Banque Financement (SA) - Représentant permanent d'AXA France Assurance président du Conseil de Surveillance d'AXA Partners (SAS)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Elise BERT-LEDUC Né le 26 juillet 1981	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'AXA Assistance France (SA) - Représentant de AXA France IARD membre du Conseil d'administration d'Axa Banque Financement (SA) - Représentant de AXA France Assurance membre du Conseil d'administration de MGARD (SA) 	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Jean-Baptiste TRICOT Né le 28 décembre 1978 Directeur GIE AXA	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité d'audit d'AXA Banque Financement (SA) - Représentant permanent d'AXA France Vie, membre du Conseil d'administration d'AXA Banque Financement (SA) - Représentant permanent d'AXA France IARD, membre du Conseil de surveillance d'AXA Partners (SAS) - Représentant permanent d'AXA France IARD, membre du Conseil de surveillance d'AXA Wealth Services (SAS) - Membre du Comité de Direction de Group Life Insurance Solutions (GIE) 	

Michel FALVERT Né le 30 mars 1966 Directeur Grands Partenaires BNPP PF	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Administrateur d'AXA Banque Financement (SA)	- Président de Leval 20 (SAS) - Président de Cosimo (SAS) - Président du Conseil d'administration CMV Mediforce (SA) - Administrateur de Domofinance (SA) - Représentant permanent BNPP PF, membre du Conseil d'administration de Carrefour Banque (SA) - Administrateur d'Effico (SA) - Administrateur d'Opel Bank (SA) - Administrateur d'United Partnership (SAS) - Vice-président et Administrateur du Conseil d'administration de Fimaser (Belgique) - Administrateur d'UCI, S.A (Espagne) - Administrateur d'UNIÓN DE CRÉDITOS INMOBILIARIOS, S.A., EFC (Espagne) - Administrateur de Cetelem Bank (Russie)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Louis-Dominique ELOY Né le 10 janvier 1980 Responsable direction stratégie, contrôle de gestion et achats	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Représentant permanent d'AXA France Vie, membre du Conseil d'administration d'AXA Banque Financement (SA) - Administrateur d'Avanssur (SA) - Représentant permanent d'AXA France IARD, membre du Conseil de surveillance d'AXA Wealth Services (SAS) - Représentant permanent d'AXA France IARD, membre du Conseil de Surveillance d'AXA Partners	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Henry MONTJEAN Né le 12 mai 1977 BNPP PF Région « PF Inside »	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Administrateur d'AXA Banque Financement (SA) et membre Comité d'audit	

Annabelle DELETANG Née le 10/03/1982 Responsable relation AXA Banque/BNP PF	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Administrateur d'AXA Banque Financement (SA) et membre Comité d'audit	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Edlira JARAZI-TRUCHAND Née le 22 janvier 1972 Responsable de la relation partenariale avec les groupes Carrefour et Axa	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Administrateur d'AXA Banque Financement (SA)	- Carrefour Banque - Fimaser (Belgique)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Christel MATRAT Née le 28 juin 1976 Direction Grands Partenaires BNP PF	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
	- Directeur Général et Administrateur de Domofinance (SA) - Administrateur de Carrefour Banque (SA) - Administrateur Servicios Financieros Carrefour (Espagne)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours :

Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Administrateur d'AXA Banque Financement (SA)	- Administrateur de Fimaser (Belgique)

Marie-Cécile PLESSIX Née le 27 août 1968 Président du Directoire d'AXA Banque	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Président du Directoire d'AXA Banque (SA) - Directeur général d'AXA Banque Financement (SA) - Président de Société Immobilière Carnot 203 - SIC 203 (SAS)	
- Administrateur et membre du Comité d'audit d'AXA Bank Europe SCF (SA) - Administrateur d'AXA Bank Belgium (SA Belgique) - Membre du Comité de surveillance Drouot Estate (SARL)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Jean Marc Vasseux Né le 19 décembre 1952 Directeur des Risques Contrôle et Conformité AXA Banque	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Directeur général délégué d'AXA Banque Financement (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Emmanuel Ramé Né le 25 décembre 1963 Directeur Financier & Juridique d'AXA Banque	
Groupe AXA	Hors Groupe AXA
- Membre du Directoire d'AXA Banque (SA) - Directeur général délégué d'AXA Banque Financement (SA) - Administrateur et Directeur général délégué d'AXA Bank Europe SCF (SA)	- Administrateur de Monte Paschi Banque (SA)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2017 et n'ayant plus cours : Néant

Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration n'a été saisi d'aucune demande d'autorisation de conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Par ailleurs, une convention autorisée au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Enfin, aucune convention, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Délégations en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous rappelons que le conseil d'administration ne bénéficie pas de délégation de pouvoirs l'habilitant à fixer les modalités de l'émission de titres d'augmentation de capital qui aurait été décidée par l'Assemblée générale, ni de délégation de compétence l'habilitant à augmenter le capital social sur ses seules décisions.

Exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration choisit entre deux modalités d'exercice de la direction générale. Au sein de votre Société et conformément aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui prévoit que le président du conseil ne peut être dirigeant effectif, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

La Société n'a pas de mandataires sociaux détenant de mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE N°1 AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des résultats de la société au cours de cinq derniers exercices

Nature des indications	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
I. Capital en fin d'exercice						
Capital social (en milliers d'euros)	33 855	33 855	33 855	33 855	33 855	33 855
Nombre d'actions émises	2 220 000	2 220 000	2 220 000	2 220 000	2 220 000	2 220 000
Nombre d'obligations convertibles en actions						
II. Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes	73 689	65 163	62 468	55 536	50 379	42 948
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 087	2 503	5 824	12 715	11 152	8 528
Impôt sur les bénéfices	2 449	2 076	2 596	2 815	3 729	2 610
Participation des salariés due au titre de l'exercice						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 894	3 642	4 670	4 951	5 237	5 109
Montant des bénéfices distribués						
III. Résultats par action						
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,61	0,19	1,45	4,46	3,34	2,67
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,2	1,64	2,10	2,23	2,36	2,30
Dividende attribué à chaque action						
IV. Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice						
Montant de la masse salariale de l'exercice						
Montant des sommes versées au titre des avantages						

2

COMPTES SOCIAUX

États financiers sociaux	21
Annexes aux comptes sociaux	23
Rapport des commissaires aux comptes	44

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	9 012	29 468
Créances sur les établissements de crédit	22 165	9 229
Opérations avec la clientèle	788 562	878 046
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Parts dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à long terme	0	4
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	1 129	255
Comptes de régularisation	4 617	5 145
Total de l'actif	825 486	922 148

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	527 586	740 615
Dettes sur la clientèle	2 941	3 201
Dettes représentées par un titre	208 571	90 006
Autres passifs	2 045	2 855
Comptes de régularisation	7 106	8 238
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions	8	8
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres (hors FRBG)	77 229	77 225
Capital souscrit	33 855	33 855
Primes d'émission	7 493	7 493
Ecart de réévaluation		
Réserves	3 386	3 386
Provisions réglementées et subventions		
d'investissement		
Report à nouveau	27 386	27 256
Résultat de l'exercice	5 109	5 237
Total du passif	825 486	922 148

Hors-bilan

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement	36 224	44 965
Engagements de financement douteux	33	30
Engagements de garantie		
Engagements de garantie (sur titres)		

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	37 581	45 356
Intérêts et charges assimilées	(3 956)	(7 669)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable	22	
Commissions - produits	4 854	4 940
Commissions - charges	(93)	(99)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
Autres produits d'exploitation bancaire	116	65
Autres charges d'exploitation bancaire	(22 331)	(25 816)
Produit net bancaire	16 193	16 777
Charges générales d'exploitation	(2 563)	(2 185)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	13 630	14 592
Coût du risque	(6 397)	(5 626)
Résultat d'exploitation	7 233	8 966
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impôt	7 233	8 966
Résultat exceptionnel	486	(0)
Impôt sur les bénéfices	(2 610)	(3 729)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	5 109	5 237

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS D'AXA Banque Financement

Les comptes sociaux d'AXA Banque Financement sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Les règlements et avis du Conseil National de la Comptabilité dont l'entrée en vigueur est intervenue au cours de l'exercice 2017 n'ont pas eu d'impact direct significatif sur les comptes et sur la comparabilité des états financiers.

Faits marquants de l'exercice

L'assemblée Générale d'AXA Banque Financement constate, au titre de l'exercice 2017, un bénéfice net de 5 109 356,79 euros.

Le report à nouveau créditeur dans les comptes au 31 décembre 2017 avant affectation du résultat s'élève à 27 386 321,12 euros.

L'assemblée générale décide de répartir le résultat comme suit :

- Distribution aux actionnaires : 5 106 000,00 euros
- report à nouveau : 3 356,79 euros

Elle décide en conséquence la mise en distribution aux 2 220 000 actions composant le capital social, d'un dividende unitaire net de 2,30 euros. En application de l'article 243 bis du code général des impôts, ce dividende ouvre droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques.

A la suite de cette affectation, le report à nouveau sera porté à 27 389 677,91 euros et les capitaux propres de la société s'élèveront à la somme de 72 122 823,91 euros.

L'assemblée décide que ce dividende sera mis en paiement au plus tard fin juin 2018.

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus et nettes des dépréciations comptabilisées au titre du risque client.

Les encours restructurés sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique. AXA Banque Financement constate, en plus de la décote sur marge, une provision globale et sur base statistique pour couvrir le risque de perte inhérent à cette typologie d'encours. Cette provision est enregistrée en déduction de l'actif.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non recouvrement et, en tout état de cause, lorsqu'ils présentent au moins une échéance impayée depuis plus de 3 mois. Ces prêts font l'objet de provisions en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Les créances douteuses sont transférées en créances douteuses compromises dès le prononcé de la déchéance du terme et, en tout état de cause, lorsqu'elles sont classées en créances douteuses depuis plus d'1 an.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiables ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et les créances douteuses non compromises. Des intérêts peuvent être enregistrés sur créances douteuses compromises.

Les intérêts enregistrés sur créances douteuses et douteuses compromises entrent dans la base de calcul de la provision au titre des pertes probables avérées.

AXA Banque Financement fait usage de notations externes, combinées à d'autres critères quantitatifs et qualitatifs, pour définir les limites d'engagement sur ses opérations financières.

La décision d'octroi de crédits consommation fait intervenir différents schémas décisionnels en fonction des produits (prêt personnel ou crédit renouvelable), du profil du client, et du canal de souscription. Sur le périmètre des clients intermédiés, l'application d'un score dit « de pré-qualification » permet, en amont de l'analyse du dossier, de segmenter selon la connaissance assurance la clientèle en quatre niveaux de risque (client pré-qualifié, client nouveau, prospect et client exclu). Cette connaissance assurance peut être complétée par la connaissance banque, avec entre autres critères, le comportement compte du client. Enfin, des scores spécifiques d'octroi prêt personnel ou, crédit renouvelable peuvent être appelés sur certaines typologie de clients (ex : prospects).

AXA Banque Financement distribue son offre en s'appuyant sur une pré qualification des clients de l'assurance et sur des scores développés avec son actionnaire BNPP PF.

Les encours d'AXA Banque Financement sont composés d'un grand nombre de créances de faible montant unitaire présentant des caractéristiques similaires. Le provisionnement des pertes probables s'appuie sur une base statistique permettant de déterminer la couverture du risque à pratiquer.

AXA Banque Financement a adopté la méthode d'étalement sur la durée de vie estimée des crédits des commissions assises sur la production payées à ses apporteurs et des frais externes d'octroi .

Méthodologie de provisionnements des encours de la clientèle

La méthodologie de provisionnement statistique des crédits à la consommation se présente de la façon suivante : les provisions statistiques sur les crédits à la consommation sont calculées sur la base de quatre sous-modèles, ventilant les créances à l'amiable et au contentieux, selon qu'elles soient concernées par une procédure de Surendettement ou non. Le provisionnement des créances à l'amiable est effectué au travers du calcul de probabilité de passage d'un niveau d'impayés jusqu'au transfert à contentieux, et l'application du taux de perte estimé à l'entrée au contentieux. Les provisions contentieuses sont calibrées sur la base des taux de perte attendues à maturité, au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels appliquées au montant confié par génération. Le taux d'actualisation est revu annuellement, en utilisant le taux moyen de l'encours productif. Les créances sous procédure Neiertz et orientées en Procédure de Rétablissement Personnel sont pour leur part provisionnées à 100%.

Le provisionnement sur engagements individuels s'effectue sur la base des décisions prises lors du comité contentieux qui se tient trimestriellement. Les décisions de provisionnement arrêtées lors de ce comité sont publiées sous la forme d'un compte rendu rédigé par le service juridique qui le communique ensuite au service comptabilité pour action.

Société en participation

AXA Banque Financement est gérante d'une société en participation (SEP) intervenant dans la production et la gestion de crédits à la consommation. AXA Banque Financement porte l'intégralité des encours de crédits dans son bilan.

Les charges et produits de la société en participation sont compris dans les charges et les produits d'AXA Banque Financement. La quote-part de résultat et de risque revenant aux partenaires est de 62,5% AXA Banque, 9% BNPP PF, 28,5% AXA Banque Financement, depuis le 1er Janvier 2016.

Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaires, les effets publics et valeurs assimilées (titres émis par des organismes publics refinançables par la Banque Centrale, ainsi que les titres émis par des Etats), les autres titres de créances négociables, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité du portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, négociables sur un marché actif, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » pour leur valeur d'acquisition incluant les intérêts courus mais hors frais d'acquisition et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui ne répondent ni à la catégorie de titre de transaction ni à celle de titre d'investissement.

Les titres sont évalués au prix d'acquisition, hors intérêts courus non échus enregistrés distinctement, à l'exclusion de tout frais.

Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. L'amortissement de cette différence se fait en application de la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle du titre. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à AXA Banque Financement, calculée à partir des

informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées qu'AXA Banque Financement entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles AXA Banque Financement dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités d'AXA Banque Financement.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Opérations de pensions, prêts et emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan d'AXA Banque Financement dans le portefeuille titre dans la catégorie « titre prêté ».

Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan d'AXA Banque Financement. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au bilan pour leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrées au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Charges et produits exceptionnels

Ces postes comprennent les produits générés et les charges survenues de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante d'AXA Banque Financement.

Provisions

AXA Banque Financement constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Instruments financiers à terme de taux

Les engagements afférents à des instruments de taux d'intérêt à terme sont enregistrés au hors bilan pour leur valeur nominale et figurent comme tels en annexe.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisées à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont taxées à 0% depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Une contribution additionnelle à l'IS sur l'impôt dû est exigible pour chaque exercice clos à compter du 31 décembre 2011 au 30 décembre 2016.

Une contribution additionnelle à l'IS de 3% est applicable sur les montants distribués. AXA Banque Financement n'a pas effectué de distributions au sens des articles 109 à 117 du Code Général des Impôts.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Banque Financement est adhérent depuis 1991 au groupe fiscal constitué par AXA en France.

Les dotations ou reprises de provisions pour impôts différés constatées dans les comptes sociaux sont enregistrées en contrepartie du compte de charge d'impôt.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Opérations de hors bilan

L'ensemble des engagements donnés et reçus par AXA Banque Financement sont enregistrés au hors bilan conformément à la réglementation dès lors qu'ils peuvent être chiffrés précisément. Si des engagements ne peuvent être chiffrés, ils sont mentionnés dans l'annexe aux comptes ou dans le rapport de gestion.

Depuis 2006, AXA Banque Financement bénéficie d'un engagement de son actionnaire majoritaire AXA Banque dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité (réforme dite Bâle III). Cet engagement est reconduit pour la réforme Bâle III.

Cet engagement d'AXA Banque assure à garantir au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution les engagements d'AXA Banque Financement, et affirme qu'AXA Banque Financement fait l'objet d'une gestion prudente. Cette garantie exonère AXA Banque Financement d'une obligation de respect du ratio de solvabilité sur son périmètre. Le ratio de solvabilité est calculé au niveau de groupe de consolidation AXA Banque.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées <i>dont titres prêtés</i>	9 000	28 940
Créances rattachées	12	528
Total	9 012	29 468

NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS (EN VALEUR NETTE COMPTABLE)

Note 3.1 : Créances et dettes (interbancaire et clientèle)

(en milliers d'euros)	Créances 31/12/2017		Créances 31/12/2016		Dettes 31/12/2017		Dettes 31/12/2016	
	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle
Eligibles au refinancement de la Banque de France								
Non éligibles au refinancement de la Banque de France	22 165	786 208	9 229	875 293	526 052	2 941	738 099	3 201
<i>A vue</i>	22 165		9 229		3 707	2 941	4 065	3 201
<i>A terme</i>		786 208		875 293	522 345		734 034	
<i>Prêts subordonnés</i>								
Créances et Dettes rattachées		2 353		2 753	1 534		2 516	
<i>A vue</i>								
<i>A terme</i>		2 353		2 753	1 534		2 516	
<i>Prêts subordonnés</i>								
Total	22 165	788 562	9 229	878 046	527 586	2 941	740 615	3 201

Note 3.2 : Créances et dettes ventilées par échéance

(en milliers d'euros)	Eléments non ventilables (3)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	31/12/2017	31/12/2016
Créances :	29 708	76 571	186 756	477 451	37 887	2 353	810 727	887 275
Caisse, Banques Centrales et assimilées								
Créances sur les établissements de crédit	22 165						22 165	9 229
Créances sur la clientèle (1)	7 543	76 571	186 756	477 451	37 887	2 353	788 562	878 046
Prêts subordonnés								
Dettes :	6 648	83 000	307 945	340 000	0	1 504	739 098	833 821
Dettes sur les établissements de crédit	3 707	83 000	135 345	304 000		1 534	527 586	740 615
Dettes sur la clientèle (2)	2 941						2 941	3 201
Dettes représentés par un titre			172 600	36 000		-29	208 571	90 006
Dettes subordonnées								

(1) Les crédits accordés sous la forme de comptes dits "disponibles" ou "permanents" sont ventilés en fonction de la durée théorique d'amortissement du capital restant dû.

(2) dont autres sommes dues.

(3) Les "éléments non ventilables" correspondent principalement aux créances douteuses nettes de dépréciations et aux impayés pour les créances sur la clientèle et aux dépôts à vue pour les créances avec les établissements de crédit et aux comptes ordinaires créditeurs à vue.

NOTE 4 : VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VALEUR BRUTE)

Note 4.1 : Ventilation des créances de la clientèle

(en milliers d'euros)	Actif	Passif
Autres concours à la clientèle (1)	786 208	
Comptes ordinaires		
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes à terme		
Valeurs non imputées et autres sommes dues		2 941
Créances et dettes rattachées	2 353	
Total	788 562	2 941

(1) Y compris créances douteuses brutes (78 817 K€)

NOTE 5 : DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Note 5.1 : Ventilation des créances de la clientèle

(en milliers d'euros)	Encours sains	Encours douteux brut	31/12/2017 (Montant brut)	31/12/2016
Comptes ordinaires				
Autres concours à la clientèle	778 665	78 817	857 482	945 793
<i>dont encours restructurés</i>	<i>8 331</i>		<i>8 331</i>	<i>8 747</i>
Valeurs non imputées				6
Créances rattachées	2 345	8	2 353	2 753
Total encours	781 010	78 825	859 835	948 551

Note 5.2 : Ventilation des dépréciations des encours douteux (hors créances rattachées)

(en milliers d'euros)	Encours douteux brut	Dépréciations	Taux de dépréciation	Encours douteux net
Comptes ordinaires <i>Dont encours douteux compromis</i>				
Autres concours à la clientèle (1) <i>Dont encours douteux compromis</i>	78 817	71 273	90 %	7 543
Total encours	78 817	71 273	90 %	7 543

(1) Hors créances rattachées

NOTE 6 : OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Note 6.1 : Opérations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2017
Créances :			
Effets publics et valeur assimilées		9 012	9 012
Créances sur les établissements de crédit	20 989	1 176	22 165
- <i>A vue</i>	<i>20 989</i>	<i>1 176</i>	<i>22 165</i>
- <i>A terme</i>			
Créances sur la clientèle		788 562	788 562
Obligations et autres titres de crédits			
Total des emplois	20 989	798 750	819 739
Dettes :			
Dettes sur établissements de crédit	523 879	3 707	527 586
- <i>A vue</i>		<i>3 707</i>	<i>3 707</i>
- <i>A terme</i>	<i>523 879</i>		<i>523 879</i>
Dettes sur la clientèle		2 941	2 941
Dettes représentées par un titre		208 571	208 571
Dettes subordonnées			
Total des ressources	523 879	215 219	739 098

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées autres que celles mentionnées ci-dessus. Ces transactions ont toutes été conclues à des conditions normales de marché.

Note 6.2 : Opération avec les entreprises liées Hors-Bilan

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2017
Hors bilan - engagements donnés:			
Engagement de financement :		36 257	36 257
- en faveur d'établissements de crédit			
- en faveur de la clientèle		36 224	36 224
- douteux		33	33
Engagement de garantie :			
- en faveur d'établissements de crédit			
- en faveur de la clientèle			
Engagements sur titres			
Total des engagements donnés		36 257	36 257
Hors bilan - engagements reçus :			
Engagement de financement :			
- reçu d'établissements de crédit			
- reçu de la clientèle			
Engagement de garantie			
- reçu d'établissements de crédit			
- reçu de la clientèle			
Engagements sur titres			
Total des engagements reçus			

NOTE 7 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Dépréciations d'actifs				
Créances sur les établissements de crédit :				
- A vue				
- A terme				
Créances sur la clientèle :	70 505	2 014	1 245	71 274
- Autres concours à la clientèle (1)	70 415	1 844	1 205	71 054
- Comptes ordinaires débiteurs				
- Crédits restructurés (CRC 2002-03)	90	170	40	220
Titres d'investissement				
Titres de placement				
Titres de participation et activité du portefeuille				
Total dépréciations d'actifs	70 505	2 014	1 245	71 274
Provisions inscrites au passif				
Risques sur la clientèle				
Risques pour litiges				
Risques opérationnels	8			8
Impôts différés				
Provisions pour engagement sociaux				
Total des provisions inscrites au passif	8			8

(1) dont provisions individuelles 68 394 K€ et collectives de 2 870 K€ au 31/12/2017

NOTE 8 : COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 9 : PORTEFEUILLE TITRES

(en milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées		9 000			9 000	28 940
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable						4
Participations et autres titres détenus à long terme						
Créances rattachées sur effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		12			12	528
Total		9 012			9 012	29 472

Note 9.1 : Ventilation des titres

(en milliers d'euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Valeur de marché	+/- Value	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
Titres de placement :	9 012		9 012		9 012	9 012	9 272	259	9 012		9 012	
Effets publics et valeurs assimilées	9 000		9 000		9 000	9 000	9 259	259	9 000		9 000	
OPCVM de capitalisation												
OPCVM de distribution												
Titres de créances négociables												
Créances rattachées	12		12		12	12	12		12		12	
Titres d'investissement :												
Obligations												
Créances rattachées												
Participations et activité de portefeuille :												
Participations et autres												
Créances rattachées												
Total	9 012		9 012		9 012	9 012	9 272	259	9 012		9 012	

Note 9.2 : Effets publics et autres valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéances (Valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement			9 000		12	9 012	29 468
Effets publics Titres de créances négociables			9 000		12	9 012	29 468
Titres d'investissement							
Effets publics Obligations							
Total obligations et autres titres à revenu fixe			9 000		12	9 012	29 468

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS

Note 10.1 : Mouvements sur immobilisations

Néant

Note 10.2 : Amortissements et dépréciations des immobilisations

Néant

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs:		
Dépôts de garantie versés	55	84
Créances fiscales et sociales (1)	82	
Créances avec la clientèle		
Primes Plan Epargne Logement à recevoir		
Autres débiteurs divers	992	171
Total autres actifs	1 129	255
Autres passifs :		
Dépôts de garantie reçus		
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales		698
Primes d'assurance collectées	1 675	1 856
Dettes avec la clientèle		
Comptes de règlement sur opérations sur titres		
Autres créditeurs divers	370	301
Total autres passifs	2 045	2 855

(1) Au 31/12/2017, le montant des acomptes versés au cours de l'exercice a été porté en déduction de l'impôt dû au titre des bénéfices de 2017.

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges à payer et produits à recevoir sur Instruments financiers à terme				
Produits à recevoir / charges à payer	3 026	6 600	3 482	7 669
Charges / produits constatés d'avance		479		553
Primes d'émission				
Autres comptes de régularisation	1 591	28	1 662	15
<i>Dont valeurs reçues à l'encaissement</i>	<i>255</i>		<i>314</i>	
Total	4 617	7 106	5 145	8 238

NOTE 13 : VENTILATION DES INTERETS COURUS

(en milliers d'euros)	Intérêts courus
Actif :	
Créances sur Banque Centrale	
Effets publics	12
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	2 353
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts subordonnés	
Total intérêts à recevoir	2 365
Passif :	
Dettes envers la clientèle	
Dettes représentées par un titre	-29
Dettes subordonnées	
Total intérêts à payer	1 505

NOTE 14 : ACTIONNARIAT

Décomposition du capital social

(en euros)	31/12/2017
Capital social	33 855 000
Nombre d'actions	
- totalement libérées	2 220 000
- non libérées	
Valeur nominale de l'action	15,25

NOTE 15 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
31/12/2016	33 855	7 493	3 386		27 256	5 237	77 225
Dividendes versés au cours de l'exercice						(5 106)	(5 106)
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur					131	(131)	
Versement de dividende							
Résultat de l'exercice						5 109	5 109
31/12/2017	33 855	7 493	3 386		27 386	5 109	77 229

NOTE 16 : HORS BILAN ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Note 16.1 : Garanties reçues et données

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de financement :		36 257		44 995
- d'établissements de crédit				
- de la clientèle		36 257		44 995
<i>dont engagement de financement douteux</i>		<i>33</i>		<i>30</i>
Autres engagements				
Engagements de garantie :				
- d'établissements de crédit				
- de la clientèle				
Engagements sur titres :				
Autres titres				
Total des engagements		36 257		44 995

Note 16.2 : Autres engagements hors bilan

Néant

NOTE 17 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Note 17.1 : Opérations conditionnelles

Néant

NOTE 18 : VENTILATION DES INTÉRÊTS ET PRODUITS – CHARGES ET ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		3 900		7 715
Dettes subordonnées				
Opérations avec la clientèle	37 086		44 353	
Obligations et autres titres à revenu fixe	496	56	1 004	(47)
Autres intérêts et assimilés				
Total	37 581	3 956	45 356	7 669

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

Néant

NOTE 20 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE

Néant

NOTE 21 : COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	1 355		1 231	
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations de change				
Prestations de services financiers	3 499	93	3 709	99
Total	4 854	93	4 940	99

NOTE 22 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Néant

NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT OU ASSIMILÉS

Néant

NOTE 24 : VENTILATION DES AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		22 224		25 728
Subvention reçue				
Activités accessoires				
Cotisation au fonds de garantie des déposants				
Exploitation bancaire diverse	116	107	65	88
Total	116	22 331	65	25 816

NOTE 25 : VENTILATION DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Autres frais administratifs	2 563	2 185
Total	2 563	2 185

NOTE 26 : CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

Néant

NOTE 27 : VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Pertes sur créances couvertes	Pertes sur créances non couvertes	Récupération de créances amorties	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle	(2 014)	1 205	(5 108)	(855)	375	(6 397)	(5 621)
Opération sur risques et charges							(4)
Total	(2 014)	1 205	(5 108)	(855)	375	(6 397)	(5 626)

NOTE 28 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Néant

NOTE 29 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers clientèles	487	
Charges diverses clientèles	(1)	
Total	486	

NOTE 30 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt sur les sociétés 33,33%	Contribution sociale sur l'IS 3,3%	Crédit d'impôt	Résultat après impôts	31/12/2016
Résultat courant	7 233	(2 610)			4 623	5 237
<i>Dont impôt sur les sociétés</i>						3 729
<i>Dont impôt différé</i>						
Résultat exceptionnel	486				486	
Total	7 720	(2 610)			5 109	5 237

NOTE 31 : DOTATIONS OU REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Néant

NOTE 32: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni participation.

NOTE 33 : APPARTENANCE A UN GROUPE

	Nom	Siège	SIREN
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale.	AXA SA	25 avenue Matignon 75008 Paris, France	572 093 920
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale.	AXA Banque	203-205 Rue Carnot 94138 Fontenay Sous Boix Cedex	542 016 993

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société AXA Banque Financement

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA Banque Financement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle sont les suivants :

- Intervention dans le cadre des vérifications de la première application de la norme comptable internationale IFRS 9 - Instruments financiers ;

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – dépréciation individuelle

Risque identifié

Comme indiqué dans les notes de l'annexe aux comptes sociaux, AXA Banque Financement constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques inhérents à ses activités. Celles-ci peuvent être déterminées sur base individuelle et constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.

La note 7 fait état d'un total de dépréciations en base individuelle de 68,4 M€.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations individuelles des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison:

- ✓ Du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- ✓ De la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- ✓ De la sensibilité des paramètres de calcul aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de non recouvrement.

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ce dispositif.

Nous avons réalisé des entretiens avec la Direction des Risques et le Contrôle Comptable et avons procédé à des revues analytiques (notamment du coût du risque).

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations réalisées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nos deux cabinets, PricewaterhouseCoopers Audit et MAZARS ont été nommés commissaires aux comptes de la société AXA Banque Financement par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

Au 31 décembre 2017, les deux cabinets étaient dans leur 10ème année de mission sans interruption

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 7 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

JEAN-PIERRE BOUCHART

MAZARS

CLAIRE GUEYDAN